

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de **Sylvie LARROCHELLE**, Maire.

Etaient présents : Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Thierry LAGAHE, Mr Pierre NIPOU, M. François ANTONY, Mme Patricia PEBROCQ, Mme Bénédicte BOURGUINAT, Philippe POSE, Mme Chantal LATERRADE, Mr Guy LALOO

Absents excusés : Mme Corinne CIBIN, Mr Benjamin ALVES, Mme Cécile BOTHUA, Mr Bertrand BACQUET,

Absent :

Mme Patricia PEBROCQ a été élue secrétaire de séance, conformément à la loi.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023. Mme le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération concernant les tarifs de la cantine. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable.

1- Délibération n° 2023-0407-01 : ADMINISTRATION GENERALE

VENTE BOIS COUPE

Madame le Maire rappelle que la commune a fait abattre un arbre et propose donc une vente de bois coupé. Un appel à candidature va être faite.

Le Maire propose la vente à 40 €00 le stère à charge de se le débiter

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs suivants : 40 euros le stère

2- Délibération n° 2023-0407-02 : FINANCES PUBLIQUES

TARIFS CANTINE

Le Maire invite le Conseil Municipal à réévaluer le tarif du repas à la cantine.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix des cantines scolaires, le taux de révision est désormais fixé par la collectivité locale :

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

CONSIDERANT qu'actuellement le prix du repas à la cantine est de 3.40 € pour les enfants résidant dans la Commune, de 3.78 € pour les enfants ne résidant pas dans la Commune et de 4.47 € pour les enseignants et intervenants extérieurs,

CONSIDERANT que le prestataire qui fournit les repas augmente ses tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

FIXE les tarifs du repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023 :
pour les enfants résidant dans la Commune à 3.80 € ;
pour les enfants ne résidant pas sur la Commune à 4.25 € ;
pour les enseignants et intervenants extérieurs à 5.00 € .

3- INTEMPERIES :

VOIRIE : Mr Gabriel GOIDARRIPPE fait le point sur les intempéries subies depuis le 28 mai 2023.

Des travaux de curage de fossés, nettoyage de regards ont été faits. Il a relevé toutes les buses à faire déboucher par une entreprise spécialisée.

BATIMENTS COMMUNAUX : Mr Thierry LAGAHE a relevé plusieurs infiltrations d'eau au niveau de l'école (préau et salle de sieste) et de la Maison Pour Tous (WC et hall d'entrée). Une déclaration de sinistre va être faite auprès de l'assurance.

4- ANCIEN BAR RESTAURANT

L'appel d'offres est fini, L'analyse est en cours par l'architecte Florence MAURY.
Une réunion pour l'attribution des lots est prévue le 18 juillet 2023.

5- DIVERS

Energie renouvelable (EnR) photovoltaïque


Photovoltaïque : dans le cadre de la loi EnR, il nous est demandé de lister les sites potentiels pouvant accueillir favorablement des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque. Le conseil municipal a listé : la Maison Pour Tous, la cantine et le préau.

Fin de séance : 21H

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 2

Liste des membres présents :

Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Thierry LAGAHE, Mr Pierre NIPOU, M. François ANTONY, Mme Patricia PEBROCQ, Mme Bénédicte BOURGUINAT, Philippe POSE, Mme Chantal LATERRADE, Mr Guy LALOO

Signature du Maire :		Signature du secrétaire de séance :